

PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION DU NOUVEAU MONDE

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ
ET MÉTHANISATION DES BOUES

Exprimez-vous

CONCERTATION PRÉALABLE
DU 19 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE 2020

INFORMATIONS ET CONTRIBUTIONS : www.caenlamer.fr



Tél. 02 14 37 28 28

caenlamer.fr



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION DU NOUVEAU MONDE

EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?

La Communauté urbaine Caen la mer envisage de construire, sur le site de la principale station d'épuration du territoire (située entre Mondeville et Hérouville-Saint-Clair), de nouveaux ouvrages de traitement permettant de répondre à plusieurs enjeux :



AUGMENTER LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT.

La station d'épuration a été créée il y a une vingtaine d'années et arrivera bientôt en limite de capacité. Elle doit donc être agrandie afin de pérenniser la protection du milieu naturel face aux évolutions de la population.



RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE BOUES D'ÉPURATION.

Au regard des évolutions de la réglementation et des pratiques, il est nécessaire de trouver un moyen de réduire la quantité de boues d'épuration. À cette fin, le projet prévoit de développer la méthanisation sur site.



RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE DE L'INSTALLATION.

La station d'épuration existante repose sur des technologies énergivores. Le projet doit permettre de produire une énergie renouvelable sous forme de biométhane réinjecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ?



Le projet est entièrement implanté sur le site de la station d'épuration existante, sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair, entre l'Orne et le Canal, dans une zone industrielle. Il se situe à plus de 300 m des premières habitations (Mondeville) et à 500 m des premières zones résidentielles.

L'opération associée à ce projet représente un coût d'investissement d'environ 32,1 M€HT, financée entièrement par Caen la mer, l'Agence de l'Eau et l'Europe (fonds FEDER).

3,5 ans

de travaux

Un projet initié en

2012

Enquête publique en

2021

Mise en service en

2025

MÉTHANISATION DES BOUES ET DIGESTAT, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La méthanisation est un processus qui existe à l'état naturel dans certains milieux, et qui peut être recréé et maîtrisé par l'homme. Elle consiste à décomposer de la matière organique pour récupérer :

- du biogaz, composé majoritairement de méthane (environ 50% à 70%) et de gaz carbonique ;
- un résidu de matière appelé le digestat.

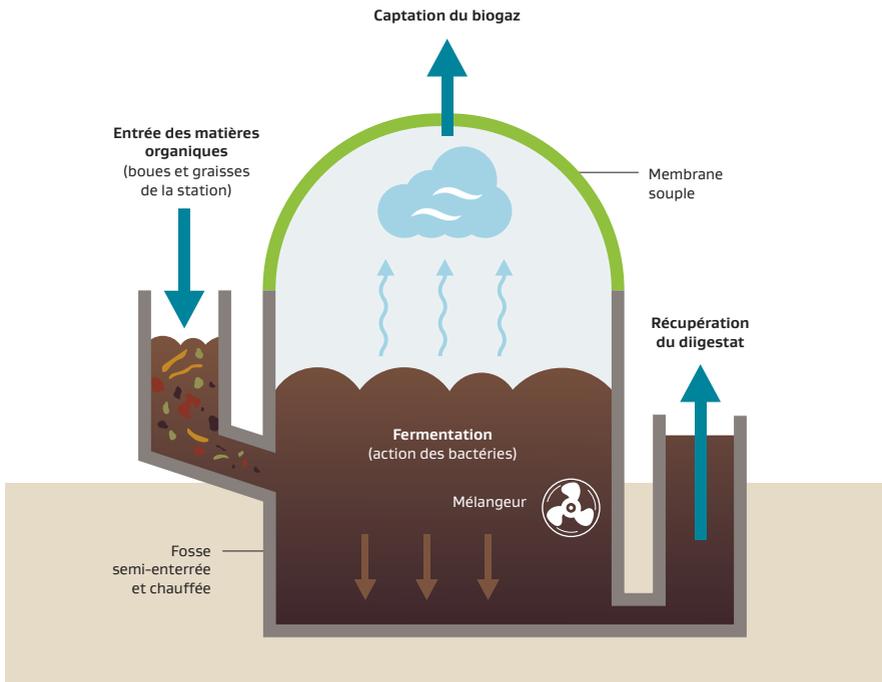


Schéma synthétique du principe de fonctionnement

Aujourd'hui la communauté urbaine valorise essentiellement ses boues d'épuration en agriculture par l'intermédiaire de plans d'épandage de boues brutes ou chaulées, ou par compostage.

Au regard de l'évolution de la réglementation et des pratiques agricoles, Caen la mer a souhaité dresser un état des lieux et rechercher des solutions alternatives qui permettront à court, moyen et long termes d'améliorer et/ou de pérenniser ses filières de production, conditionnement et valorisation des boues et des digestats sur son territoire.

UN PROJET ÉCONOMIQUE MAJEUR, RESPECTUEUX DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

- ⇒ La réalisation de ce projet représente une opportunité majeure pour l'activité économique du territoire en participant à son développement.
- ⇒ Le projet contribue à pérenniser la qualité du milieu aquatique en garantissant un traitement performant des eaux usées avant leur rejet dans l'Orne et/ou le canal. Il contribue également à la lutte contre le réchauffement climatique en créant une énergie renouvelable qui sera consommée en circuit court par la population locale et en réduisant le trafic routier lié à l'évacuation des boues.
- ⇒ L'ensemble du projet a également été conçu pour éviter les incidences sur l'environnement humain et le milieu naturel (faune et flore présentes sur site).
- ⇒ La maîtrise des risques industriels, une des priorités de Caen la mer, a été prise en compte à toutes les étapes du projet.

POURQUOI UNE CONCERTATION ?

La concertation préalable est une procédure organisée en amont du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.



- Débattre de l'opportunité du projet.
- Informer le public et répondre à ses interrogations sur le projet, ses objectifs et ses effets.
- Enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public.
- Éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner à son projet, notamment les études nouvelles à conduire ou la manière dont il peut le faire évoluer.

EXPRIMEZ-VOUS

La concertation préalable se déroule du **19 octobre (9h) au 16 novembre 2020 (17h)**.
Vous pouvez vous informer et participer via :



UNE RUBRIQUE DÉDIÉE SUR LE SITE INTERNET www.caenlamer.fr



UN DOSSIER DE CONCERTATION disponible sur le site internet, dans les mairies concernées par le projet et au siège de la Communauté urbaine



PLUSIEURS RÉUNIONS PUBLIQUES :

- **3 réunions de quartiers portant sur le thème « Cadre de vie »**

COLOMBELLES (salle Jean Jaurès) : mercredi 28 octobre à 18h

HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (la Fonderie) : jeudi 29 octobre à 18h

MONDEVILLE (salle des fêtes, route de Rouen) : jeudi 5 novembre à 18h

- **1 réunion publique portant sur le thème « Épuration, Méthanisation et devenir des digestats »**

CAEN (siège de la Communauté urbaine, rue Rosa Parks) : vendredi 13 novembre à 18h



2 VISITES DE LA STATION D'ÉPURATION EXISTANTE (limitées à 30 personnes/visite)
le mercredi 4 et le samedi 7 novembre 2020 à 10h.

EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE, L'INSCRIPTION À CES ÉVÉNEMENTS EST OBLIGATOIRE

⇒ soit par mail : dce@caenlamer.fr

⇒ soit par téléphone **02 14 37 28 28**

(les inscriptions seront clôturées 48h avant l'événement)

Les questions ou commentaires peuvent être consignés dans les registres « papier » disponibles dans les mairies concernées par le projet, au siège de la communauté urbaine, lors des réunions publiques et visites de site, ou par voie dématérialisée sur le site de Caen la mer.



Le port du masque est obligatoire lors de chaque événement

Garant de la concertation :

Bruno BOUSSION

Tél. 06.30.56.96.86

mail : bruno.boussion@garant-cndp.fr